PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUES RÉGIONALE

COTR – PV DE LA RÉUNION N°2023-02

3 octobre 2023
Vidéoconférence

Présidence : Marie-Anne Gorichon-Rouet

Présents :
Membres : Marie-Anne Gorichon-Rouet, Philippe Chapt, Véronique Delrieu, Georges Couteau, Françoise Jeante, Philippe Lafourcade, Bernard Allonneau, Alain Gouguet, Pierre-Yves Viallard, Patrick Bergeaud, Nicole Lassignardie, Marilyn Georgel, Jean-Claude Boyer
Membres de droit : René Meyer, Françoise Jeante
Invité : Isidore Garcia

Excusés :
Membres : Johan Augeron, Lionel Brusquand, Joël Jollit
Membre de droit : Jean-Pierre Rouquier

Début de la séance (19h30) ; Fin de la séance (22h)

1/ ORGANISATION DES JURYS

PV des Juges Arbitres : les envoyer à la Ligue à Aline pour qu'elle les diffuse à l'ensemble des destinataires concernés.

Les Juges Arbitres doivent mentionner les points qui posent problème. Cela permet d'appuyer les demandes au sujet des installations auprès des municipalités car cela peut avoir des incidences sur la sécurité.

Désignation des jurys de base : chrono électrique, starter, secrétariat LOGICA, directeur de réunion, directeur de compétition, juge arbitre quand le calendrier est connu.

Les juges doivent respecter les dates limites d'inscription pour les compétitions auxquelles ils souhaitent participer. Inscriptions à envoyer directement au directeur de réunion.

Indiquer le directeur de réunion lorsque les horaires sont diffusés.

Jurys nécessaires : 7 par concours sauf pour la hauteur et le poids : 5

Courses : 1 chrono manuel, 2 pour le chrono électrique, 3 starters, 6 commissaires de course dont juges à l'arrivée, 4 juges de marche qui doivent officier sur d'autres épreuves.

À destination des clubs : fournir des juges de concours

Quotas : proposition fournir 1 officiel à partir de 5 athlètes + 1 juge par tranche de 5 athlètes

À comptabiliser sur l'ensemble de la compétition (notamment quand elle est sur 2 journées) et non sur chaque journée.

Lancers longs : fournir 1 officiel à partir de 3 athlètes

2/ BUDGET DE LA COMMISSION

Indemnités des juges : indemnisation des officiels quand ils ont participé à une session de recyclage (valable 2 ans) et à 5 championnats de niveau régional dont 2 max. en salle, y compris cross régionaux.

À l'avenir, définir les compétitions qui permettront de prétendre à des indemnités.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Rappeler dans les actions de formation et de recyclage qu'on ne peut pas être juge et coach en même temps.

Interclubs au niveau régional : il est envisagé des poules de 6. Cela permettrait de diminuer les distances des clubs au lieu de compétition, mais rien n'est encore défini.

Concernant les plaquettes des officiels : pas d'avancée, il faut chercher un partenaire pour les financer.

Pénalités pour manque de juges et officiels en formation : application en fonction des officiels de niveau 2 et 3 qui sont effectivement validés et dont la pratique a été réalisée avant le 31 juillet.

Évaluations pratiques : des validations de niveau 2 (juges) peuvent être envisagées sur des compétitions de niveau départemental si le nombre d'athlètes engagés sur les disciplines du candidat est significatif et si des évaluateurs sont présents lors de cette compétition.

Selon les cas, il peut être envisagé de faire des évaluations lors d'épreuves combinées ou en salle.

Pour rappel : l'évaluateur ne peut être du même club que le candidat.

Pour l'heure, les fiches d'évaluation ne sont pas adaptées à la réalité de terrain sur notre territoire.

Paris 2024 : toujours pas d'informations officielles concernant les jurys

Marilyn Georgel et Philippe Chapt ont été validés en tant que Juge Arbitre National.

E-LOGICA : en cours de finalisation, devrait être distribué en novembre avec des formations proposées par l'OFA.

Marie-Anne Gorichon-Rouet
Présidente COTR